

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

---

26 OCTOBRE 2010

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS

WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL POUR L'ANNÉE 2009(1)

—  
RAPPORT

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET  
DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU RÈGLEMENT,  
DE L'INFORMATIQUE, CONTRÔLE DES COMMUNICATION DES MEMBRES DU  
GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES  
PAR M. ALAIN HUTCHINSON.

---

(1) Voir Doc. n°129 (2010-2011) n°1

## TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. Suinen, administrateur général de Wallonie-Bruxelles International	3
2	Discussion	6

Mesdames, Messieurs,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales et du Règlement, de l'Informatique, contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a examiné au cours de sa réunion du 26 octobre 2010 (2) le rapport d'activités Wallonie-Bruxelles International pour l'année 2009.

## 1 Exposé de M. Suinen, administrateur général de Wallonie-Bruxelles International

Wallonie-Bruxelles International (WBI) est l'agence publique chargée des relations internationales Wallonie-Bruxelles. Elle est l'instrument de la politique internationale menée par la Communauté française de Belgique, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle travaille avec l'Association pour la Promotion de l'Education et la Formation à l'Etranger (APEFE), pour le domaine de la coopération au développement.

SES MISSIONS : Wallonie-Bruxelles International est le point focal de l'internationalisation des opérateurs wallons et bruxellois (en soutien de l'AWEX pour les entreprises) et de l'appui aux approches internationales des différents acteurs publics de la Région et de la Communauté. En liaison, en ce qui concerne la Wallonie, avec le Plan Marshall - développement durable.

### UNE LOGIQUE TOURNEE VERS LE « CLIENT »

(2) Présents :

M. Luperto, Président du Parlement de la Communauté française, M. Diallo (Président), M. Daïf, M. Hutchinson, M. Pirlot, M. Tomas, Mme Barzin, M. Kubla, M. Defossé, M. Dupriez, Mme Saenen, M. Gadenne, M. de Lamotte et M. du Bus de Warnaffe

Assistaient également à la réunion :

M. Crucke, M. Saint-Amand, Mme Salvi : membres du Parlement

M. Demotte, Ministre-Président

M. Daubie, Secrétaire général du Parlement de la Communauté française

M. Swinen, Administrateur général de WBI

M. Lagasse, Directeur général à WBI

Mme Spelkens, Directrice à WBI

M. Tellier, Directeur à WBI

M. Henrotin, Inspecteur à WBI

Mme Grovonius, conseillère du ministre-président Demotte

M. Kitenge, Vice-Président de la FIDH

Mme Leprince, experte du groupe PS

M. De Primis, expert du groupe PS

Mme Lejeune de Schiervel, experte du groupe MR

M. Sohy, expert du groupe MR

M. Hayois, expert du groupe cdH

M. Van Lint, secrétaire politique groupe ECOLO

WBI entend par « clients » :

- l'autorité (Ministre fonctionnel, Ministres, Gouvernements) ;

- l'utilisateur (c'est-à-dire le destinataire des services de l'institution afin de l'appuyer dans un développement international profitable à l'emploi en Wallonie et à Bruxelles, et aussi le public-cible des actions de coopération au développement dans les pays du Sud ;

- les partenaires (institutions publiques, services fédéraux en charge de matières internationales, autorités et opérateurs des pays partenaires, associations et autres personnes morales poursuivant des objectifs de développement dans le Sud.

- les agents de l'institution, qui doivent connaître les meilleures conditions possibles pour réaliser leur mission, dans une culture de service au public.

### UNE ORIGINALITE INSTITUTIONNELLE

WBI est l'institution née de la fusion, au 1er janvier 2009, du Commissariat général aux Relations internationales de la Communauté française (CGRI) et de la Division des Relations internationales (DRI – MRW), de la Région wallonne.

Il s'agit actuellement du seul service public relevant à la fois de la Région wallonne et de la Communauté. WBI peut donc apparaître comme le laboratoire de bonnes pratiques pour le service à rendre à cette dualité de pouvoirs. Cela justifie, du reste, l'excellence de son personnel, d'autant plus essentiel que l'organisme est en situation d'exposition au niveau international.

### SATISFACTION DES USAGERS

L'enquête annuelle (1450 questionnaires, avec un taux de réponse de 7 %) montre que les attentes sont rencontrées à 96 %.

Par rapport aux années précédentes, les notes attribuées sont encore en légère augmentation.

Les meilleures notes concernent la compétence des agents et la personnalisation des contacts.

Les retombées estimées des interventions de WBI enregistrent une forte hausse.

Pour rappel, un système de guichet unique a été mis en place dans trois secteurs clés : les bourses, la culture, la coopération au développement.

La réalité humaine et budgétaire de WBI est la suivante :

- Budget : 66,768 618 millions € (y compris les crédits disponibles 4,125 millions €). La part

consacrée directement aux « actions » est de 66,2 % de ce budget.

- Personnel : 235 agents (soit 183 Equivalents temps pleins). Cela représente 210 emplois occupés, pour un cadre organique de 225 personnes.

146 membres du personnel dans les Délégations, dont 20 agents ayant le statut diplomatique.

- Réseau : 16 Délégations : Québec, Paris, Prague, Varsovie, Bucarest, Hanoï, Tunis, Rabat, Alger, Dakar, Kinshasa, Santiago du Chili, Genève, Bruxelles (Union européenne), Berlin (délégation de la Communauté germanophone, avec accords RW et CF), Pékin, Délégation, ouverte en janvier 2009.

En outre :

- les Centres culturels à Paris et Kinshasa
- le bureau de représentation à Bâton Rouge (Louisiane)
- les bureaux W/B dans les pays du Sud, gérés conjointement avec l'APEFE, au Burkina Faso, en Haïti, au Bénin, Burundi, Bolivie et Rwanda

#### DES VALEURS

Les actions de WBI sont au service de valeurs telles que l'Etat de droit, la diversité culturelle, le dialogue des cultures, le fédéralisme européen, l'égalité hommes-femmes, l'accès à l'éducation et à la culture, le renforcement des sociétés civiles.

#### LES CHOIX D'UNE ACTION INTERNATIONALE

Wallonie-Bruxelles a fait le choix d'un nombre assez limité de pays partenaires

A ce jour, 29 accords-cadres (associant la CF, la RW) ont été signés, soit :

- pour l'Union européenne : la France, le Grand-Duché de Luxembourg, les Pays-Bas, l'Espagne, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Slovaquie, la Tchéquie, la Hongrie et la Pologne, la Bulgarie et la Roumanie

- le Québec
- la Palestine
- Le Maroc, l'Algérie
- Le Bénin, le Burkina Faso, le Sénégal
- Le Congo RDC
- Le Burundi
- Le Vietnam
- La Bolivie, Haïti

- Israël, le Liban, la Tunisie et le Chili sont considérés comme des pays entrant dans la logique des programmes « Nord », où l'accent est mis sur l'intérêt des opérateurs de Wallonie-Bruxelles.

Ce choix est essentiellement déterminé par les paramètres suivants :

- l'appartenance actuelle ou future à l'Union européenne
- les liens historiques (présence de communautés en Wallonie-Bruxelles)
- l'appartenance à la Francophonie ou intérêt pour le développement de la langue française
- l'intérêt des opérateurs de Wallonie-Bruxelles (pour les pays du nord) ou adéquation de leur expertise aux besoins du partenaire (pour les pays du Sud)

#### 7 PROGRAMMES – AXES DE TRAVAIL

Les actions de WBI s'articulent suivant 7 programmes opérationnels, comme le prévoit la Note de Politique Internationale, en phase avec le Plan Marshall.

> 5 programmes Nord concernent les pays développés ou « émergents ».

L'objectif est de développer une coopération au bénéfice direct de nos opérateurs.

Les pays concernés sont :

- les pays et régions voisins, en intégrant la coopération transfrontalière et interrégionale
- les autres pays de l'Union européenne
- les pays candidats à l'adhésion (la Croatie et la Turquie) et pays membres du « pacte de stabilité »
- les autres pays de l'OCDE

Parmi les pays « émergents », qui rejoignent les pays « Nord », on peut citer : la Tunisie, le Chili, le Brésil, la Chine, l'Inde, la Russie ou Cuba.

> 2 programmes « Sud »

La coopération Wallonie-Bruxelles repose sur un double principe :

- le développement par l'acquisition de connaissances (cf Objectifs du Millénaire)
- le soutien institutionnel à l'Etat de droit, aux administrations et à la société civile

Dans la majorité des cas, l'accord bilatéral – ouvert sur des partenariats avec la société civile – est l'outil privilégié de mise en œuvre de la coopération avec les pays du Sud.

## LES EVOLUTIONS

Programme 1. EDUCATION / FORMATION

Le réseau des « lecteurs » est présent dans 24 pays. Après s'être ouvert à l'Asie (Chine), il s'est étendu à l'Amérique du Sud (Chili, Brésil).

Nombre total d'enseignants à l'étranger (de et en français) en 2009 : 101

Le nombre d'assistants de langue française s'est développé de manière significative, particulièrement au Royaume Uni et en Espagne.

Programme 2. RECHERCHE/ ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les programmes de coopération ont été renforcés par une dimension scientifique et technologique, avec une mention désormais prioritaire aux secteurs des pôles de compétitivité du « Plan Marshall ».

Soit 111 boursiers Wallonie-Bruxelles à l'étranger, et 409 boursiers étrangers en W-B.

On relèvera le développement du programme de Bourses d'excellence initié en 2008. Ses objectifs sont l'appui au développement des pôles de compétitivité du Plan d'action pour la Wallonie et la mise en évidence de nos atouts sur le plan de l'enseignement et de la recherche au niveau mondial.

L'année 2009 a permis à ce programme de se développer de manière optimale, en quadruplant les bourses : 55 boursiers, contre 12 en 2008.

Les innovations en 2009 :

- la création de postes d'Agents de liaison scientifique, détachés dans des universités étrangères, afin de favoriser des partenariats avec nos institutions de recherche et d'enseignement supérieur. Un premier poste a été mis en place à Uppsala (Suède). Six sont prévus au total (dont 5 financés par le Plan Marshall, le sixième sur fonds propres WBI).

- la création d'une Plateforme Recherche-Innovation, qui joue un rôle de coordination entre la recherche menée en Wallonie-Bruxelles et la coopération bi et multilatérale. La structure WB-Campus aura pour objectif de promouvoir nos universités et Hautes Ecoles à l'étranger.

Programme 3. CITOYENNETE / JEUNESSE

Ce programme est géré particulièrement par le Bureau International Jeunesse (BIJ). Il propose différents programmes internationaux mettant plus de 70 pays à la portée des jeunes de Wallonie et de Bruxelles.

Ces échanges concernent davantage de jeunes d'année en année : 2712 en 2009, soit 1838 jeunes W/B - 874 jeunes étrangers.

Programme 4. SOUTIEN AU RAYONNEMENT INTERNATIONAL DES ENTREPRISES

Les domaines prioritaires sont les secteurs des pôles de compétitivité du plan Marshall.

Des bourses de stages en entreprises sont proposées dans le cadre, notamment, du programme Eurodysée (quelque 80 stagiaires annuellement).

Autres modes d'appui :

- Invitation de décideurs étrangers à visiter les centres de recherche, parcs scientifiques (province suédoise d'Uppland et d'Östergötland, responsables slovénes, ...)

- Accueil de stagiaires dans les entreprises et les administrations ;

- Insertion de la Région wallonne dans le réseau européen R4R (Regions for research)

Programme 5. CULTURE/ AUDIOVISUEL

Les objectifs :

- › intensifier la reconnaissance des créateurs de Wallonie-Bruxelles sur la scène internationale ;

- › favoriser la mise en marché, sans limitation géographique ;

- › valoriser l'image et le patrimoine culturel de Wallonie-Bruxelles.

Depuis 4 ans, un guichet unique centralise les demandes, avec portail internet et formulaires en ligne, afin de faciliter l'accès des usagers/opérateurs.

A relever : l'augmentation de 44 % des aides à la mobilité en matière de théâtre et de 32 % pour la danse.

Au total, les aides culturelles WBI s'élèvent à quelque 4 millions € .

L'accompagnement des créateurs de W-B dans les grands événements internationaux (salons, foires, festivals) s'effectue à travers les structures spécialisées « Wallonie-Bruxelles Musique », « Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danses », « WB-Images », « W-B Design/Mode ». En 2010, mise en place de la structure « Wallonie-Bruxelles Architecture », en vue de mettre en valeur le savoir wallon et bruxellois en la matière.

Programme 6. (Sud) DEVELOPPEMENT PAR LES CONNAISSANCES

Wallonie-Bruxelles a ramené à 12 le nombre

de pays prioritaires de sa coopération bilatérale : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Bolivie, Haïti, Maroc, Palestine, RDCongo, Rwanda, Sénégal, Vietnam.

L'association avec l'Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE) est systématique. Le programme s'inscrit dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Par pays, resserrement autour de 2 ou 3 secteurs prioritaires, parmi lesquels l'éducation et, en particulier, la formation professionnelle, les industries agro-alimentaires, la gestion de l'eau, le développement culturel et le soutien au secteur de la presse.

L'objectif est, en permanence de renforcer la capacité des opérateurs locaux.

Wallonie-Bruxelles a consacré, en 2009, quelque 8 millions € à la coopération bilatérale avec les pays du Sud (hors interventions de l'APEFE, dont le budget (12,12 millions €) est assuré, à 85 % par le Fédéral (DGCD).

#### Programme 7. (Sud) APPUI AUX ACTEURS DE LA SOLIDARITE

Il s'agit de projets cofinancés, à titre principal ou subsidiaire, par Wallonie-Bruxelles.

Acteurs : ONG, Villes, communes, syndicats, mutualités, Hautes Ecoles,

187 projets sont en cours pour un montant de 3.397.005 €

#### MULTILATERAL

L'action de Wallonie-Bruxelles International doit être soulignée dans le cadre de la Francophonie.

Pour rappel, la Communauté française de Belgique, appuyée par la Région wallonne, est le troisième contributeur au budget de l'OIF, pour 3,35 millions €.

Nos contributions concernent principalement l'appui à des programmes de formation de base dans les pays du Sud. A signaler aussi, le plan d'action pour la promotion de la langue française dans l'Union européenne.

WBI est aussi le principal acteur de la Coopération territoriale européenne. Il s'agit, notamment, des programmes « Interreg » : Euregio Meuse-Rhin, Grande Région et France Wallonie-Vlaanderen.

#### LA VISIBILITE INTERNATIONALE

La Wallonie, associée à Bruxelles, doit être

mieux connue à l'étranger.

L'intention est d'induire un réflexe positif dans le monde, à l'égard de la Wallonie et de Bruxelles.

Une série de moyens ont été mis en œuvre :

- le travail quotidien d'un réseau particulièrement dense de délégués (WBI) et d'attachés économiques et commerciaux (Awex) ;

- la présence déjà évoquée dans un grand nombre de foires et salons internationaux, les Foires du Livre, notamment ;

- des publications telles la Revue W+B, diffusée bimestriellement (20.000 ex.) à travers le monde, à destination d'un public fidélisé et la revue Wab, publiée avec l'Awex, à destination du public anglophone ;

- des lettres d'informations électroniques ciblées, à l'initiative des délégations ;

- des séquences télévisées mettant nos actions en évidence ;

- la mise en place d'une Campagne de visibilité internationale de grande ampleur, avec l'Awex. Celle-ci prend la forme : de bannières dans nos aéroports et terminaux TGV ; de spots télévisuels, sur la BBC, Euronews ; d'encarts et de publi-reportages dans une série de medias (Financial Times ; Herald Tribune ; Monde diplomatique, The Economist ; Revue Brussels-airlines, Courrier international.

Une nouvelle phase de la campagne de visibilité est à l'étude en vue de lui donner encore davantage la dimension d'une communication « de marque » à l'étranger.

## 2 Discussion

M. Hutchinson, après avoir remercié M. Suijen pour cet exposé complet, se réjouit du travail important et efficace réalisé par WBI sur tous les continents et dans de nombreux domaines.

Par rapport à cet exposé, il a plusieurs remarques et questions.

L'intervenant observe que nous avons un certain nombre de relations avec la Tunisie et ces relations suscitent des interrogations, surtout si l'on se réfère au chapitre des valeurs telles que la démocratie et les droits de l'Homme. Il prend note de notre participation à la foire du livre de Tunis, au colloque « citoyenneté et démocratie locale » ainsi que le soutien à un programme de citoyenneté dans un pays où les livres concernant

les droits de l'Homme et l'Internet sont largement censurés.

Ces questions interpellent de manière plus générale quant à notre coopération avec des pays partenaires où le respect des règles de droit et de démocratie n'est pas toujours présent.

Venant au Burundi, M. Hutchinson pense que les priorités politiques de ce pays sont de 3 ordres :

la gratuité de l'enseignement fondamental et à cet égard, il souhaite savoir ce que nous faisons ;

la formation professionnelle dans un pays rural et le développement de cette ruralité ;

le maintien de la démocratie qui est sur le fil du rasoir.

Concernant la République démocratique du Congo, ce parlementaire pense que nous avons un peu trop centré notre développement sur Kinshasa au détriment de villes et provinces à l'Est.

M. Hutchinson, abordant l'Union Européenne, s'interroge de savoir si nous suivons de près un certain nombre de dossiers européens, notamment ceux relatifs aux fonds structurels. Via cette question, son souci est d'éviter que des fonds puissent nous échapper.

En ce qui concerne le Comité des Régions, ce commissaire souhaite savoir quelles sont les aides que peut nous apporter WBI dans la préparation des dossiers clefs.

Enfin, la dernière question de M. Hutchinson portera sur les Nations Unies dont nous venons de fêter le 60ème anniversaire. Observant les différentes activités des agences, que pouvons-nous faire justement et que se fait-il avec ces agences ?

M. Tomas profite de sa prise de parole pour remercier M. Suinen pour son exposé sur WBI qui, comme il l'a souligné, est le seul organisme à la fois commun à la Région wallonne, à la Communauté française et à la COCOF.

La première question de ce député concerne l'articulation de cet organisme par rapport à la COCOF. Comment s'est structurée cette articulation ? Y-a-t-il une administration propre au sein de la COCOF et existe-t-il des priorités COCOF intégrées à WBI ?

La seconde question en lien avec la COCOF concerne les traités et accords internationaux. L'intervenant observe en effet qu'un aiguillage se fait et que certains traités ne passent pas dans cette assemblée. Quelles peuvent en être les raisons ?

M. Tomas souhaite aborder une question plus délicate qui touche l'articulation par rapport à la

région pour tout ce qui concerne les compétences à caractère économique puisque selon ce commissaire, WBI reprend les compétences de l'AWEX. Comment cela se fait-il avec la Région bruxelloise. Quid de Bruxelles Export ? Est-ce empirique ou structuré ?

La dernière question de M. Tomas concerne les programmes développés en culture, notamment pour le théâtre, les arts plastiques et les arts du cirque. Il observe que ces derniers sont en plein développement à Bruxelles, avec entre autre la création d'une école supérieure. Or, il lui semble qu'au niveau international, il y a par rapport à cette discipline un manque d'initiative.

M. Kubla, souhaitant revenir sur la première intervention de M. Hutchinson, rappelle qu'en sus de la Tunisie, il y a également l'Algérie, le Vietnam, la Chine vis-à-vis desquelles on se pose peu la question de savoir ce qu'il s'y passe. Ce commissaire déclare ne pas pouvoir accepter cette vision manichéenne des choses et regrette de voir cette perte de solidité quand ces valeurs deviennent unilatérales.

Concernant l'intervention de M. Tomas, M. Kubla pense que ce dernier fait une erreur quand il parle de l'incorporation de l'AWEX dans WBI. Il rappelle en effet que l'AWEX dépend du ministre en charge du commerce extérieur.

Par rapport à WBI, M. Kubla s'interroge sur comment se porte le nom de WBI à l'extérieur. Sommes-nous la fédération WB ou sommes-nous Communauté française de Belgique ? Nous avons une organisation internationale, qui plus est, vitrine de nos entités, qui porte un nom : WBI. Quel est cet impact ? Comment WBI est-elle perçue ?

M. Kubla remarque que beaucoup de ce qui est fait paraît fort proche de ce que doit faire la France. Ce commissaire se demande si notre taille nous permet d'exister à côté de la France dans les mêmes actions.

Enfin, l'intervenant estime que toute politique doit être évaluée. Ici, nous avons eu un bel inventaire exhaustif mais il pense qu'il serait intéressant d'avoir une évaluation des effets. Quels sont les impacts ? Voit-on les synergies que cela entraîne ?

Mme Saenen souhaite saluer le travail fait par WBI sur l'émancipation des populations locales, ce qui lui semble primordial.

M. De Lamotte, évoquant un élément global, demande comment a été agencée la note de politique internationale par rapport aux missions qui sont celles de WBI.

Profitant de sa prise de parole, l'intervenant

tient à mettre en exergue la qualité des Délégués WBI qu'il a eu l'occasion de rencontrer.

Ce commissaire est désireux d'obtenir par ailleurs des informations quant à la situation de WBI par rapport à la norme ISO 9001.

Concernant les domaines d'action relatifs à l'enseignement, à la formation ainsi qu'à la recherche, M. De Lamotte s'interroge sur les demandes ainsi que les stages possibles dans les organisations internationales. Dispose-t-on d'éléments de satisfaction des personnes qui en ont bénéficié ?

Mme Barzin, concernant la Francophonie, constate que l'on pointait auparavant un certain nombre de problèmes que l'on ne mentionne plus actuellement. Y-a-t-il une raison ?

Relativement au budget, la députée estime qu'il serait intéressant d'avoir un complément quant aux éléments chiffrés pour l'ensemble du document, principalement en ce qui concerne les Délégations.

Enfin, Mme Barzin se demande si l'on peut retirer des éléments de réponses par rapport au taux de satisfaction quand on observe la faible proportion de réponses.

En réponse à M. Hutchinson, M. Suinen souligne que la Tunisie dans le cadre des actions de WBI est considérée comme un pays du Nord, citant notamment l'intervention technique en matière de formation professionnelle.

Toutefois, en ce qui concerne ce pays, et cela vaut également pour ceux cités par M. Kubla, il tient à rappeler que dans tout préambule à un accord, sont évoquées les valeurs qui font référence au respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Notre présence autour de la table de ces négociations est une occasion pour rappeler ces valeurs et appeler les pays avec lesquels WBI est en négociation d'agir en ce sens.

L'administrateur général précise que vis-à-vis des pays de la ceinture méditerranéenne, a été créé un programme de coopération intitulé « Dialogue et modernité » où les valeurs de citoyenneté, de démocratie, de respect de la société civile sont abordées.

Concernant la question du Burundi, M. Suinen confirme que notre coopération met l'accent sur la formation professionnelle. A ce titre, il cite le développement de communautés comme la maison des femmes à Bujumbura sous forme de micro-crédits. A été également créée une chaire UNESCO sur la prévention des conflits.

L'intervenant tient à rappeler que le Burundi bénéficie d'une constitution exemplaire sur les

questions de diversité et de genre.

Relativement à notre action en RDC, M. Suinen reconnaît que de nombreuses activités sont menées à Kinshasa, ceci s'expliquant par la présence en cette ville de plusieurs centres de référence. Toutefois, d'autres programmes sont en cours dans d'autres provinces comme le Bas-Congo, le Katanga ou le Kivu citant pour l'occasion la signature d'un nouveau contrat APEFE.

En réponse à la question de M. Hutchinson sur l'UE et les fonds structurels, M. Suinen rappelle qu'il y a eu récemment une rencontre à Tournai, dans le cadre de la Présidence que nous exerçons du Conseil de l'Union européenne. Il y a là suffisamment de matières nous permettant de pouvoir prendre position en vue du prochain Conseil européen informel sur la Cohésion territoriale.

Concernant le Comité des Régions, M. Suinen rappelle qu'il s'agit d'un organe consultatif. Dans le respect de la séparation des pouvoirs, l'appui de WBI consiste, principalement, à fournir toute documentation utile aux membres.

Concernant les Nations-Unies, l'administrateur général précise qu'il n'y pas que des collaborations avec l'UNESCO. D'autres existent comme Kinshasa et la gestion de la forêt tropicale, nos relations avec l'Organisation internationale du travail. Par ailleurs, de par notre présence à Genève, siège européen des Nations-Unies, nous avons également d'autres collaborations avec les Nations-Unies, notamment en ce qui concerne les droits de l'Homme. Maintenant, la légitimation et le développement des biens et services culturels restent parmi nos priorités.

En réponse à M. Tomas sur l'articulation avec Bruxelles, M. Suinen précise que nous sommes toujours dans la situation où il y a la présence d'un correspondant COCOF à WBI. Par ailleurs, au sein de la COCOF, il existe un bureau RI dont la gestion budgétaire se fait au niveau de WBI. Ce sont les travaux de la commission mixte qui donnent l'orientation.

Concernant les traités et accords internationaux, M. Suinen rappelle qu'on ne peut faire approuver ces traités par une assemblée que si ses compétences sont directement concernées, raisonnablement suivi pour les traités mixtes.

Sur la question relative aux arts du cirque, l'intervenant souligne qu'il n'est question que de la COCOF dans les soutiens avec l'école du cirque de Bruxelles. La réflexion est menée à l'heure actuelle sur une commission consultative spécifique.

M. Suinen confirme que l'AWEX n'est pas in-

tégrée dans WBI et qu'en ce qui concerne cette appellation, celle-ci sonnait comme la conjonction de la Région wallonne, de la Communauté française et de la COCOF.

En réponse à M. Kubla et la proximité de notre travail avec celui de la France, M. Suinen précise que nous sommes des Francophones non Français et que ça fait souvent plaisir dans le monde. Nous sommes particulièrement visibles pour différentes actions menées et nous n'avons pas vis-à-vis du Sud la politique du drapeau planté ; au contraire, nous visons à toucher les populations locales.

Concernant l'évaluation, M. Suinen reconnaît qu'il n'y a pas d'évaluation externe et il est exact que l'échantillon est assez restreint mais WBI se situe dans une mécanique de plan opérationnel qui, lui, fait l'objet d'une évaluation. S'il est évident que nous ne nous situons pas dans le secteur économique, nous venons parfois en appui de ce secteur.

En réponse à M. De Lamotte sur l'agencement par rapport à la note de politique internationale, c'est au gouvernement à décider, en se référant à l'évaluation et WBI s'adaptera.

Concernant la norme ISO, M. Suinen pense que c'est un processus qu'il faut intégrer posément. Il espère que ce sera pour l'année prochaine sans pouvoir en être sûr.

Concernant les stages dans les organisations internationales, M. Suinen approuve M. De Lamotte car celles-ci ne veulent pas avoir d'autres influences d'autres pouvoirs qu'elles-mêmes.

En réponse à Mme Barzin et la Francophonie, M. Suinen rappelle que les Sommets ont lieu tous les 2 ans et que la dynamique varie d'une année à l'autre et qu'elle est donc inclusive.

Relativement à la plate-forme Recherche et Développement, M. Suinen précise qu'elle implique tous les opérateurs avec une stratégie de liaison de tous les opérateurs.

Enfin, en réponse à Mme Barzin, il s'engage à veiller à ce qu'il y ait plus de détails concernant le budget des Délégations.

En réplique, M. Hutchinson voulait, à partir du problème tunisien qu'il connaît bien pour s'y être rendu, évoquer un problème plus général. Il se dit toutefois un peu frustré par la réponse.

Concernant le Comité des Régions, ce commissaire estime qu'il faut lui accorder un peu plus d'importance et y être plus attentif.

A l'unanimité des membres présents, il est fait

confiance au rapporteur et au Président pour la rédaction du présent rapport.

Le rapporteur,

A. Hutchinson

Le Président,

B. Diallo